



Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 27 novembre 2017

Le lundi 27 novembre 2017, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages, sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 21 novembre 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, M. Stéphane FERTIER, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL,  
Mme Catherine CHEVALIER,  
Mme Marie-Laure DAUCHEZ,  
Mme Caroline MECARY,  
Mme Danièle POURTAUD,  
M. Hermano SANCHES RUIVO.

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Sylvie LEKIN,  
M. Hervé BÉGUÉ,  
M. Stéphane FERTIER,  
Mme Carine PETIT,  
Mme Mélody TONOLLI,  
M. Amine BOUABBAS.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI,  
M. Stéphane FERTIER jusqu'à la délibération 2017 DDCT 183,  
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,  
Mme Valérie MAUPAS,  
M. Cyril MOURIN jusqu'à la délibération 2017 DLH 233,  
Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 2017 DAE 313,  
M. Patrick VIRY.

**Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.**

**Mme PETIT**

Bonsoir. Nous commençons cette séance. Voici les procurations : Danièle POURTAUD à Mélody TONOLLI, Caroline MECARY à moi-même, Célia BLAUDEL à Sylvie LEKIN, Catherine CHEVALIER à Hervé BEGUÉ, Marie-Laure DAUCHEZ à Stéphane FERTIER, qui va nous rejoindre. J'excuse Patrick VIRY et Marie-Claire CARRERE-GEE qui n'assisteront pas au Conseil pour des raisons professionnelles. Cyril MOURIN doit nous rejoindre.

Je fais passer des petits sachets de rubans blancs, symboles de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

**Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

**- Projet de délibération 14 2017 25**

**Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 6 novembre 2017**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Avez-vous des remarques ?

**M. LESAIN**

Je n'ai pas accès à ce document sur la plate-forme. Je propose de repousser son adoption lors du prochain Conseil.

**Mme PETIT**

Nous reportons l'adoption de ce compte-rendu.

**- Projet de délibération 14 2017 26**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription des 5 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations**

***Rapporteur : M. Didier ANTONELLI***

**M. ANTONELLI**

Il s'agit de vous autoriser à faire procéder à l'inscription de ces associations, qui ont été reçues par Mme Sylvie MARCHAND avant le mois de juillet, et depuis, par Mme Fanny PERRIGAULT, la nouvelle directrice de la Maison des Associations du 14<sup>e</sup>.

Les associations sont :

- Le nuage de Lao, association pour l'enseignement du Qi Gong
- L'association des diététiciens libéraux, qui a pour but de maintenir entre les diététiciens libéraux des liens de bonne confraternité ;
- Bad'àPaname, association qui a pour but la pratique du badminton, sport de plus en plus pratiqué par les jeunes ;

- Association charisme internationale, qui a pour but de lutter contre toute forme de discrimination, notamment contre la pauvreté et les enfants déshérités ;
- Something Musical, dont l'objet est de développer la création artistique et musicale.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 230**

**14 2017 26** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription des 5 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

#### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement autorise Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement à faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 21 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 dont 5 pouvoirs

---

#### **Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris**

– **Projet de délibération 2017 DDCT 183**

**Charte parisienne de la participation citoyenne**

***Rapporteur : M. Didier ANTONELLI***

**M. ANTONELLI**

Il s'agit d'un sujet extrêmement important : une révision de la charte citoyenne, la précédente datant de 2009.

La charte citoyenne vise à poser un cadre commun entre les parties prenantes de la participation dans notre ville : habitants, élus, associations, conseils de quartier. Il s'agit de renforcer la participation citoyenne en répondant aux interrogations des Parisien.ne.s ; en effet, grâce à l'important succès du budget participatif, la participation dans notre ville a augmenté sur de nombreux sujets. C'était une volonté de la municipalité depuis 2001, renforcée en 2014.

Cela s'est passé sur 6 mois ; dans la salle se trouvent quelques personnes qui ont participé aux réunions et aux rencontres. Un questionnaire, auquel des milliers de Parisiens ont répondu, a été mis en ligne au mois de mars. On a parlé des cartes citoyennes, du budget participatif, des conseils de quartier.

Une campagne d'idéation a eu lieu sur « idée.paris » ; des entretiens se sont déroulés sur le terrain. En mai-juin, des ateliers de co-construction ont été menés à l'échelle de Paris pour aboutir à la charte que je vais vous présenter. Enfin il y a eu des échanges avec les élus.

Cette charte passera au prochain Conseil de Paris pour y être adoptée.

Qu'est-ce que la participation citoyenne ? C'est, pour chaque citoyen, donner son avis, proposer, et faire partie de la Ville. La problématique est la suivante : comment aller plus loin, avec une bonne base de l'existant, notamment au niveau des conseils de quartier ? Comment améliorer les possibilités pour les Parisien.ne.s de prendre pleinement leur place lors des débats sur l'avenir de leur ville ?

Il s'agit d'améliorer le cadre de vie, d'améliorer le vivre-ensemble, et de parler de solidarité entre les habitant.e.s. La participation citoyenne doit se faire par des échanges libres, par un débat mené de la meilleure des façons (la parole mais aussi l'écoute) ; c'est coopérer et co-construire ensemble des principes clairs sur une participation citoyenne ouverte.

Cette charte est un énoncé de dix engagements qui fonde la participation menée par la municipalité à Paris. C'est un bon fonctionnement de l'exercice de la démocratie locale.

La participation citoyenne, c'est contribuer à l'élaboration des politiques publiques parisiennes, par la participation à des débats publics, à des démarches de consultation, de concertation, voire de co-construction. Les acteurs concernés sont : les élus, les agents de la Ville, qui doivent répondre aux vœux des citoyens, les habitants, les actifs et les étudiants qui travaillent ou étudient à Paris, les acteurs associatifs et économiques. Les pratiques de la participation citoyenne reposent sur le partage d'un état d'esprit constructif, respectueux, à l'écoute des autres. La Ville de Paris est ouverte aux initiatives et engagements civiques de chaque acteur.trice de la cité.

C'est une participation libre : tout.e Parisien.ne peut avoir la possibilité de s'exprimer, dans des lieux ouverts. Il ou elle doit pouvoir débattre avec des pairs et des représentant.e.s de la Ville. La Ville s'engage donc à promouvoir des démarches participatives inclusives, notamment à l'égard des enfants ; il existe en effet un budget participatif des écoles et les enfants peuvent également voter sur les projets. La Ville s'engage aussi à développer une offre de participation plus accessible, à travers des consultations et instances dont certaines ont recours au tirage au sort.

Cette participation doit être connue : la Ville s'engage à utiliser tous les moyens d'information possibles : le numérique, mais aussi le développement de l'offre de la Carte citoyenne et la mise en place d'un événement annuel dédié à la participation citoyenne. Nous pourrions d'ailleurs y songer ensemble sur notre arrondissement. La Ville s'engage également à communiquer les résultats de la participation, afin de rendre cette co-construction plus visible.

La participation doit être plus lisible pour les citoyen.ne.s : la Ville de Paris s'engage donc à rendre le fonctionnement de chaque instance plus lisible grâce à son portail numérique où il sera nécessaire d'intégrer tous les comptes rendus de réunions. Il faudra également développer des supports pédagogiques efficaces et des formations adaptées (pour les citoyen.ne.s et pour les personnels de la Ville) ; en effet, il n'est pas évident pour eux de participer à ces réunions.

La transparence est nécessaire : les Parisien.ne.s sont associés aux projets municipaux, et la Mairie de Paris encourage les mairies d'arrondissement à les consulter sur les projets qu'elles impulsent. La Ville de Paris s'engage à publier toute information susceptible d'éclairer les démarches participatives. Elle s'engage également à rendre publiques les décisions prises et ce qui a été retenu de la concertation. Les données brutes anonymisées et traitées de la participation devront être publiées, que les résultats soient positifs ou non.

Les conseils de quartier, conseils citoyens et conseils consultatifs parisiens sont des instances permettant l'échange entre les Parisiens et la Ville ; ils doivent s'améliorer par une visibilité encore plus grande. Certains habitants ne connaissant pas ces conseils. Il faut donc ouvrir ce cadre de participation. La Ville de Paris s'engage à renforcer les moyens de formation à l'animation.

À travers le budget participatif qui a été un mouvement enclencheur d'une plus grande participation, les Parisiens peuvent, avec 5 000 signatures en faveur d'un projet relevant de la compétence de la Ville, proposer au maire d'inscrire un sujet à l'ordre du jour du Conseil de Paris. La Ville de Paris s'engage à prendre en compte les avis et communications rendus par ses conseils consultatifs et à réunir régulièrement des conférences thématiques de citoyens au sujet des grands projets de la Ville.

Pour cela, il sera possible d'avoir des agoras assez importantes, et de l'expérimentation publique. C'est pourquoi les Maisons des associations vont être réformées à partir de janvier 2018 ; elles deviendront des Maisons de la Vie associative et citoyenne, comportant des espaces dédiés à l'innovation publique et démocratique. Ces maisons vont s'ouvrir plus largement aux associations et aux citoyens qui souhaiteront mettre en place des débats entre citoyens, sans être intégrés à une association. On peut imaginer d'autres lieux dédiés spécialement à la vie citoyenne de notre arrondissement.

La Ville de Paris engage des moyens humains. Nous aurons prochainement dans le 14<sup>e</sup> une directrice de la vie associative et citoyenne. Par ailleurs, un poste supplémentaire est mis en place à la démocratie locale. Cela montre notre volonté d'inscrire la participation citoyenne dans la vie quotidienne des Parisien.ne.s.

La Ville engage également des moyens financiers et techniques pour développer la participation citoyenne. En effet, la mise en place de réunions nécessite une certaine logistique, dont nous manquons jusqu'à présent.

La nouvelle charte prend en compte la formation des agents de la Ville pour les former aux diverses pratiques participatives. La Ville de Paris reconnaît la valeur collective d'une action publique co-construite entre les élus, les services et les Parisiens. Tel est le but de cette charte qui est une prise en compte d'engagement public devant répondre aux demandes des citoyens sur ce sujet.

Les engagements de cette charte pourront être évalués, précisés et enrichis en tant qu'instruments évolutifs de la participation citoyenne.

Avec ces engagements forts, la Ville de Paris montre sa volonté d'aller encore plus loin dans une politique de participation : accueillir tous ceux qui veulent participer à la vie et à l'avenir de la cité.

**Mme PETIT**

Je vous propose de passer la parole à Audrey LIVÉ.

**Mme LIVÉ**

Bonsoir, je vous remercie de me donner la parole ; le fait que les citoyens puissent s'exprimer en Conseil d'arrondissement est en lien avec la participation. Ce n'est pas le cas dans tous les conseils.

Je suis ravie de voir cette délibération sur la charte parisienne de la participation citoyenne. Vous savez que c'est un sujet qui m'est cher. Par ailleurs, j'ai participé à la rédaction de cette charte. À la demande de la mairie de Paris, j'ai participé à plusieurs réunions pour en définir les nouveaux contours. Avec une quinzaine d'autres Parisiens, nous avons travaillé à ce projet, en y associant l'Observatoire de la démocratie participative du 14<sup>e</sup>, que je représente aussi ce soir. Je suis fière d'avoir apporté cette expertise « quatorzième », mais je vais vous faire une confidence : avant midi, je n'avais jamais lue, ni vue cette nouvelle charte, parce que la mairie de Paris ne me l'avait jamais envoyée. En effet, après plusieurs réunions, nous n'avons pas eu de retour. Nous avons évoqué cette possibilité dès le début des travaux : ce risque de découvrir la charte lorsqu'elle serait votée au Conseil de Paris ou dans les conseils d'arrondissement. On nous avait rassurés. Nous avons demandé une réunion pluraliste réunissant les citoyens, les élus, les services, ceux qui doivent co-construire les actions. On nous avait affirmé que c'était une très bonne idée... mais sans suite.

À la suite de ces travaux, un chercheur indépendant de l'Open Government Partnership, qui est chargé d'évaluer les engagements de Paris et son plan d'action sur ce sujet, est venu m'interviewer. Nous avons pointé ce besoin du rendre compte, et l'importance du respect des personnes qui sont participantes à une concertation (et de leurs idées). Besoin de rendre compte ? Mais cela veut dire quoi ? Cela veut dire que si le décideur se lance dans un processus de concertation, ou seulement d'échange avec des parties prenantes de la société civile, il s'engage à revenir vers la participants avant sa décision finale, pour expliquer les éléments qu'il a pris en compte et ceux qu'il n'a pas pris en compte (et qu'il explique pourquoi).

Le processus de participation n'est pas la finalité ; c'est bien la trace de l'influence que le citoyen a pu avoir sur la décision, qui compte. Pour réussir cela, il est nécessaire d'avoir envie d'entendre cette parole.

Le besoin de rendre compte, c'est, par exemple, lorsqu'un observatoire est créé, de prendre en compte ses avis, en engageant une discussion sur son contenu, puis, après les décisions, de rendre compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. Nous apprenons tous de cela. Le décideur doit s'interroger sur ces pratiques et se remettre en question.

La concertation ne sert pas à mieux faire avaler une décision déjà prise ; elle sert à renforcer la pertinence, la robustesse de cette décision, en la faisant évoluer. La concertation renforce ainsi la légitimité.

Je râle un peu sur la méthode, mais je suis ravie de l'adoption de cette charte. L'Observatoire de la démocratie participative du 14<sup>e</sup> sera attentif au respect des engagements pris dans cette charte, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la participation.

Mes chers élu.e.s, maintenant que je vous ai dit tout cela, dites-moi si cette charte est en cohérence avec son objet, et dites-moi qu'elle sera bien appliquée dans le 14<sup>e</sup>.

### **M. AZIERE**

Merci de cette contribution, qui montre que l'esprit de participation peut s'arrêter là où on l'attend le moins, c'est-à-dire au moment de la révélation de la charte.

Je signale qu'il s'agit de la deuxième charte de participation ; nous en avons déjà adopté une en 2009.

Le groupe UDI MODEM votera cette charte, parce qu'elle est utile et consensuelle : elle répond aux réels besoins des citoyens. Cependant, j'ai le sentiment qu'elle répond également aux réels besoins de l'exécutif, qui veut montrer qu'il souhaite donner une importance particulière à la participation des citoyen.ne.s. Si je regarde ce qui a été fait depuis le début, nous avons : le budget participatif, la Carte citoyenne de Paris, la plate-forme « jemengage.paris.fr », le dispositif de consultation « Madame la maire, j'ai une idée », Paris pétition, la prochaine création d'une halle civique vouée aux débats associatifs, le conseil de la jeunesse, le conseil des seniors, le conseil économique et social. Les initiatives ont été multipliées depuis quelques années. Je me demande s'il existe des synergies et des articulations entre ces initiatives. En effet, nous sommes parfois devant des contradictions flagrantes ; par exemple, une halle civique va être créée alors qu'il existe déjà un Carrefour des associations. Je note au passage qu'à Paris, le nombre de Maisons des associations est passé de 20 à 16. C'est en contradiction avec les bonnes intentions annoncées envers le monde associatif et la participation. S'il y a un lieu où la participation citoyenne s'exprime et s'épanouit, c'est bien dans la vie associative.

Par ailleurs, les outils ne répondent pas forcément aux vocations qui sont les leurs ; je pense, par exemple à « Paris Pétition » ; 29 pétitions sont actuellement en ligne, dont une seule réunit 1 000 signatures.

Ne pourrait-on pas s'acharner à faire fonctionner ces outils à plein rendement plutôt que de multiplier l'encadrement de la participation citoyenne autour de chartes qui se succèdent ?

En 2014, on a compté 40 000 votes pour le budget participatif, 67 000 en 2015, 98 000 en 2017 ; 300 agents sont mobilisés pour la mise en œuvre du budget participatif.

Cela vaut le coup de s'acharner pour en faire un outil. Cependant, il faut se préserver de l'idée qu'une charte supplémentaire va être un facteur de plus de la meilleure participation des Parisiens.

J'ajoute un troisième aspect ; les Parisiens ont-ils le sentiment d'être mieux associés et de participer davantage aux décisions de l'exécutif ? Non ; 76 % des Parisien.ne.s ne se sentent pas du tout ou très peu impliqués dans les décisions.

J'ai oublié de citer dans les outils les conseils de quartier et les CICA. Nous aurions intérêt à nous focaliser sur le redéploiement de ces outils avant de nous gargariser sur une charte de plus, bien qu'elle ne fasse pas de mal.

On avait coutume de dire autrefois que la guerre était une chose trop sérieuse pour la laisser aux militaires ; j'ai un peu l'impression que la démocratie participative est quelque chose d'important. C'est une nouvelle gouvernance sur laquelle il faut éviter toute tentation démagogique.

#### **M. LESAIN**

Je souhaite faire écho aux propos de mon ami Eric qui m'a volé ma conclusion : écrire une charte, est-ce agir ? Pas vraiment. Épiloguer sur le fait que l'on fasse de la participation citoyenne ne remplace pas l'action. En matière de participation citoyenne, ce qui compte, ce n'est pas l'amour, ce sont les preuves d'amour.

La participation citoyenne dans le 14<sup>e</sup> se porte-t-elle bien sous cette mandature ? Reprenons quelques illustrations évoquées par Didier ANTONELLI, dont il s'est congratulé. En réalité, le budget participatif a vu dans le 14<sup>e</sup> son nombre de participants baisser en 2017 : 7 466 votes en 2016, 7 062 en 2017 (soit - 5,4 %). À l'échelle de Paris, l'augmentation est de 5,7 %. Par ailleurs, dans le 14<sup>e</sup>, pour faire adopter une idée au budget participatif, il fallait 886 votes en 2017, contre 1 025 en 2016 et 1 367 en 2015.

Dans la charte, la Ville s'engage à publier le détail des consultations qu'elle mène ; or, aujourd'hui, il est impossible de trouver sur internet ces informations de participation et de résultat des budgets participatifs antérieurs.

Autres acteurs : les conseils de quartier. Rappelons qu'en la matière ce n'est pas une prouesse de la Ville de Paris. Ce sont des instances obligatoires de par la loi Vaillant de 2002. Je souhaite formuler deux remarques à ce sujet, à commencer par la question de la place des élus dans les conseils de quartier. Il suffit d'avoir assisté à ces conseils pour s'apercevoir que les élu.e.s de la majorité sont souvent les personnes qui y parlent le plus. Je vous propose une solution simple : à l'exception de l'adjoint délégué au quartier, plus aucun.e élu.e ne parlera en conseil de quartier. Les élu.es qui souhaitent être présents (et il est souhaitable qu'ils le soient), peuvent le faire depuis les chaises du public. C'est ainsi que nous, élus de l'opposition, participons aux conseils de quartier.

#### **Mme PETIT**

Moi aussi, je suis dans le public.

#### **M. LESAIN**

Par ailleurs, je veux souligner (et ce n'est pas faute de beaucoup de travail et de beaucoup d'engagement de leur part), la démotivation d'un certain nombre de conseillers de quartier après deux ans et demi de mandat. C'est bien la preuve qu'aujourd'hui un certain nombre de personnes n'en comprennent pas l'utilité ; en témoigne le fait qu'à la dernière réunion du conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans, il restait à pourvoir une dizaine de places de conseillers.

Le terme du mandat des conseillers de quartier arrive à échéance. À ce sujet, je vous avoue être très inquiet car j'ai entendu dire que vous vouliez décaler ce renouvellement à l'automne 2018. Je veux vous dire que nous sommes catégoriquement opposés au report du renouvellement des conseils de quartier. Les conseils de quartier ont l'habitude de ne pas se réunir en période électorale, notamment en amont des élections municipales. Avec les élections européennes de 2019 et les élections municipales de 2020, on aboutirait à un mandat qui durerait de facto une année, pas davantage. Si vous voulez déguster les gens des conseils de quartier, vous ne pouvez pas vous y prendre mieux. Je pense qu'il faut procéder au renouvellement global des conseils de quartier dans les temps impartis dès le départ de leur désignation.

En matière de participation citoyenne, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour ; les Parisiens ont une vue très claire sur ce sujet. Eric a rappelé le sondage paru la semaine passée. Les Parisiens estiment à 28 % que la mairie de Paris a tendance à prendre ses décisions en concertation

avec les acteurs concernés et les Parisiens, à 70 % qu'elle prend ses décisions de façon unilatérale. Je pense que nous pouvons collectivement faire mieux.

### **Mme PETIT**

La démocratie locale et la concertation font partie des choses les plus sensibles et les plus délicates dans la manière d'exercer nos fonctions. En effet, il s'agit de la manière dont nous voulons associer l'ensemble des habitants et des acteurs aux projets menés à notre initiative, par rapport à nos engagements de mandature, mais aussi de la manière dont nous voulons élargir la concertation pour des projets à l'initiative d'un bailleur qui ne viennent pas de nous mais d'un bailleur, d'un promoteur, de conseils de quartier, ou de parents d'élèves. C'est vraiment ce qui nous remet en cause tous les jours en tant qu'élus. C'est aussi ce qui fait que nos fonctions sont passionnantes ; c'est l'essence de notre mode de fonctionnement.

Nous nous demandons toujours comment associer plus et associer mieux. Nous parlons beaucoup des conseils de quartier dans nos interventions. Or, il n'y a pas que les conseils de quartier. Je dis moi-même aux conseils de quartier que les premiers concernés ne sont pas informés du projet en cours, même lorsqu'un projet a été présenté dix fois, quinze fois, même quand le conseil de quartier a été très informé. Mes adjoints et moi faisons preuve à ce sujet de beaucoup d'humilité chaque jour de notre mandat municipal. Je rejoins ce qu'a dit Eric AZIERE : cessons la démagogie.

Je reprends également les propos de M. LESAIN : les preuves d'amour valent mieux que les déclarations. Ne nous focalisons pas uniquement sur les conseils de quartier ; la démocratie participative, ce sont aussi les élections de parents d'élève, les conseils d'école, les conseils d'usagers, les conseils de parents dans les crèches, les amicales de locataires... Je pense au 10 boulevard Brune ; a-t-on pensé à associer l'amicale des locataires au projet de rénovation de la place voisine ? Lors des visites d'architecture dans les équipements sportifs, dans les crèches ou dans les écoles, demande-t-on la participation des représentants de parents d'élèves ou des représentants d'usagers ?

La démocratie participative, c'est ça, tous les jours dans chaque domaine de l'action municipale. Je rejoins ce qu'a dit Audrey LIVÉ : si un projet est partagé et compris, cela lui donne encore plus de légitimité et de force. Quand nous réalisons des projets dans l'espace public, nous faisons en sorte que les investissements nous dépassent dans notre propre vie de mandat. Nous nous attachons systématiquement à définir les invariants : qu'ils soient conformes à nos engagements politiques. Nous essayons ensuite de les présenter de façon très claire à la concertation. Nous l'avons vu sur de nombreux sujets, tel que celui du conservatoire ; le lieu du futur conservatoire n'est pas à remettre à la concertation. Nous avons arbitré. Les gens sont d'accord ou ne le sont pas ; il y a des élections pour se prononcer tous les six ans.

### **M. LESAIN**

Cela n'a pas été dit pendant les élections.

### **Mme PETIT**

Je l'ai dit pendant les élections ; je me suis exprimée publiquement et par écrit. Nous l'avons également dit pour d'autres grands projets.

Nous annonçons aussi, avec modestie et humilité, le calendrier de la concertation ; en effet, il n'y a rien de pire qu'un projet qui traîne pendant des mois. Nous avons toujours dit nos choix, nos orientations, ce sur quoi nous évoluions ; nous rendons compte et faisons part de nos arbitrages, en expliquant les raisons de ces arbitrages. Les élus agissent souvent en se remettant en cause en permanence. Nous essayons de suggérer cette modestie aux acteurs de la démocratie participative ; en effet, personne n'a le monopole de la perfection. Chacun peut mieux faire.

Nous avons prochainement rendez-vous avec l'Observatoire de la démocratie participative du 14<sup>e</sup> ; je remercie encore une fois Nicolas MANSIER d'avoir accepté au début du mandat municipal d'en assurer la présidence. Je remercie également tous les membres de l'Observatoire. Ils nous ont remis un rapport que nous souhaitons partager au niveau du Conseil d'arrondissement une fois par an. Nous

souhaitons, au cours de ce rendez-vous, aborder la manière de mettre en œuvre les projets votés au Budget participatif, afin de nous améliorer, et évoquer la question du renouvellement des conseils de quartier. Notre idée est très simple : le vote du Budget participatif à la rentrée de septembre, et le forum de rentrée sont des moments clés. Faire ce renouvellement à l'issue de cette période importante peut élargir le nombre de candidats. Cependant, nous ne tranchons pas seuls, Didier et moi ; nous souhaitons donc en parler à l'Observatoire de la démocratie participative. Se caler sur les élections européennes est le cadet de nos soucis. Quand les conseils de quartier sont renouvelés en juin, la période d'été entraîne une déperdition dans leur dynamique.

Nous devons saluer le travail effectué dans l'arrondissement depuis 2001 ; nous avons un temps d'avance sur la manière dont les conseils de quartier fonctionnaient, avec une certaine indépendance par rapport à l'exécutif municipal. Nous souhaitons aller plus loin, et être à l'écoute des remarques et des suggestions de l'Observatoire de la démocratie participative du 14<sup>e</sup>.

En ce qui concerne la présence des élus aux conseils de quartier, permettez-moi de vous dire, M. LESAIN, que nous ne sommes peut-être pas toujours suffisamment nombreux et que nous pouvons toujours nous améliorer, mais que lorsque je vais dans un conseil de quartier, je suis dans le public. Je suis rarement à la tribune. Jamais aucun élu n'est à la tribune, sauf quand un point particulier est prévu à l'ordre du jour sur suggestion du bureau du conseil de quartier. J'ai assisté récemment au conseil de quartier Mouton Duvernet ; j'étais assise dans la salle. Je ne réponds pas toujours aux questions car parfois, certains habitants répondent avant moi. Cela prouve que les gens s'informent et échangent leurs informations. Je ne vais pas poursuivre la polémique, mais je trouve cela d'un bas niveau.

Par rapport à la charte parisienne, je partage le fait que la version définitive n'ait pas été envoyée au groupe de travail qui a participé à sa rédaction est un loupé ; je le dirai à Pauline Véron.

Avec Didier et l'ensemble des élus de la majorité, nous allons insister pour que cette charte parisienne, qui est une base consensuelle minimum d'engagement, puisse franchir une nouvelle étape. Je ne crois pas non plus à la multiplication de toutes les instances. L'important est la façon dont nous assurons l'ensemble de ce travail au quotidien, comment nous créons des liens entre les différents acteurs, dans un cadre collectif.

Pourquoi cette charte est-elle consensuelle ? Parce que tous les arrondissements ne sont pas au même niveau ; tout le monde ne partage pas la même culture des conseils de quartier, par exemple sur l'ordre du jour défini par le bureau des conseils de quartier, ou sur le fait que les vœux votés en conseil de quartier soient passés en Conseil d'arrondissement. Cette charte va permettre à chacun de faire mieux.

Stop à la démagogie, oui à la modestie.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 231**

**2017 DDCT 183** Charte parisienne de la participation citoyenne

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

### **DÉLIBÈRE**

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 23 dont 6 pouvoirs  
Pour : 23 dont 6 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DASCO 147**  
**Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Cette convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire est la première qui contribue à montrer clairement la discussion entre la Ville et la caisse des écoles sur les objectifs à fixer pour 2018-2020. Le calcul de la subvention effectué dans les anciennes conventions était le suivant : nombre de repas multiplié par le coût moyen d'un repas. Il y avait donc peu de place pour le dialogue. Les choses ont changé ; un véritable dialogue s'est instauré, avec des objectifs fixés de part et d'autre.

En ce qui concerne les objectifs de la Ville, il s'agit d'une démarche d'appui aux caisses des écoles, en matière financière, en matière d'expertise et de veille juridique ; c'est également un appui à la gestion pour les agents des caisses des écoles, ceci faisant suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble des caisses des écoles au moment de la discussion sur les modifications des statuts des caisses des écoles.

Les objectifs sur lesquels la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> s'est engagée sur la période 2018-2020 sont les suivants :

- Garantir la qualité du service en assurant la sécurité alimentaire ;
- Garantir la qualité du service en améliorant la qualité des repas ; la part d'alimentation durable est légèrement supérieure à 50 %. L'objectif est de poursuivre la diminution progressive de la part carnée dans les menus proposés et de généraliser certains produits, de manière à améliorer la qualité de l'alimentation ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ; toutes les actions réalisées avec les écoles ont été présentées au dernier Conseil d'administration de la caisse des écoles ;
- Garantir l'égalité de traitement des usagers en développant les modes de paiement dématérialisés et en modernisant les process de tarification et d'inscription pour les parents ;
- Améliorer les conditions d'emploi et de travail des personnels ; nous avons établi pour les agents de la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> un plan de formation très volontaire ;
- Optimiser et sécuriser la gestion du service public de restauration.

Nous mettons déjà en application ces objectifs depuis deux ans et nous allons continuer à le faire.

---

**DÉLIBÉRATION N° 232**

**2017 DASCO 147** Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 23 dont 6 pouvoirs  
Pour : 23 dont 6 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DASCO 73-G**  
**Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Cette convention est la même convention que la précédente, à laquelle est intégré le collège Saint-Exupéry, pour lequel la caisse des écoles assure la restauration.

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote pour les conventions 73-G et 89-G.

- **Projet de délibération 2017 DASCO 167**  
**Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Subvention 2018 (4 893 048 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Le montant est de 4 893 048 €. En ce qui concerne le département, le montant est de 121 705 euros.

**Mme PETIT**

Le budget annuel est donc de plus de 5 millions.

**Mme BERTRAND**

Je précise que nous avons été très écoutés par la mairie de Paris sur l'ensemble de nos objectifs.

---

**DÉLIBÉRATION N° 233**

**2017 DASCO 167 Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Subvention 2018 (4 893 048 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 23 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 dont 6 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DASCO 89-G**  
**Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention 2018 (121 705 euros) pour la restauration scolaire**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

- **Projet de délibération 2017 DASCO 95-G**  
**Divers collèges publics en cité scolaire-Contribution (238 362 euros) du département aux services de restauration pour 2018**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Depuis septembre 2017, en ce qui concerne les collèges des cités scolaires, le mécanisme prévoit que lorsque les dépenses prévisionnelles sont supérieures aux recettes, le département verse une subvention d'équilibre. C'est le cas pour la cité scolaire Villon.

En ce qui concerne le 14<sup>e</sup>, cette délibération propose pour 2018 une contribution du département d'un montant de 62 159 euros, subvention complémentaire à la première subvention votée.

**- Projet de délibération 2017 DFPE 182**

**Subvention (7 000 euros) et convention avec l'association « Espace 19 » (19<sup>e</sup>) pour des actions de médiation socioculturelle en direction des familles dans le cadre de la prévention primaire**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

**Mme BERTRAND**

La Ville de Paris a inscrit la priorité de la prévention primaire dans la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. Il s'agit d'un projet de construction, avec les familles et les professionnel.le.s de terrain, de nouvelles politiques de prévention, sur la base de diagnostics territorialisés partagés, mis en œuvre par la DASES. Ce projet de prévention primaire est complémentaire du projet « Tous mobilisés » ; c'est pourquoi vous le retrouvez dans les 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, arrondissements dans lesquels le projet « Tous mobilisés » a été mis en place.

*Intervention d'un monsieur du public qui se déshabille, se met nu et brandit une pancarte à l'effigie de son association « Mon premier bureau ».*

**Mme PETIT**

M. DELOL ! Nous allons appeler la sécurité. Si vous vous rhabilliez, M. DELOL, vous pourriez vous exprimer. Sinon, nous serons obligés de vous faire sortir de la salle.

**M. DELOL**

Je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi vous faites de la casse sociale aux Grands Voisins et pourquoi vous expulsez une association comme la mienne, qui lutte contre le chômage.

**Mme PETIT**

Je peux tout à fait l'expliquer, mais vous perturbez le déroulé de l'ordre du jour. Nous allons vous demander de sortir.

*M. DELOL quitte la salle, accompagné par un agent de sécurité.*

**Mme PETIT**

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de porter plainte ni de déposer une main courante.

**Mme BERTRAND**

Je poursuis donc ma délibération...

**Mme PETIT**

Il n'y a pas que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement où il se passe des choses, il s'en passe aussi dans le 14<sup>e</sup>.

**Mme BERTRAND**

Il est parfois difficile de faire certaines transitions... Je continue donc sur ma délibération, où je vous demandais de permettre à l'association Espace 19 de mener à bien cette action, et de lui attribuer une subvention d'un montant de 7 000 euros.

Je suis arrivée à terminer !

**Mme PETIT**

Bravo Agnès !

Benoît DELOL est un porteur de projet qui a créé il y a quelques années, l'association « Mon premier bureau », que nous avons aidée, et qui a pu bénéficier d'un contrat de location aux Grands Voisins. Nous nous apprêtons à passer à l'acte deux de la phase sur Saint-Vincent-de-Paul ; c'est la seule association qui ne respecte pas les règles du jeu. Nous les avons reçus, nous avons été disponibles à chaque fois qu'ils nous demandaient quelque chose.

Nous savions qu'il pouvait exprimer son mécontentement de la fin des Grands Voisins, mais nous n'avions pas imaginé qu'il le ferait de cette façon. C'est un peu grave de faire cela.

Avez-vous des questions sur la subvention accordée à Espace 19 ?

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 234**

**2017 DFPE 182** Subvention (7 000 euros) et convention avec l'association « Espace 19 » (19<sup>e</sup>) pour des actions de médiation socioculturelle en direction des familles dans le cadre de la prévention primaire

**Mme Agnès BERTRAND** rapporteure

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 23 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 dont 6 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2017 DFPE 221**

**Subvention (11 000 euros) et convention avec une association pour le fonctionnement d'une ludothèque itinérante (14<sup>e</sup>)**

**Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS**

**Mme GUY-DUBOIS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, une attention particulière est portée aux dispositifs proposant aux familles des lieux privilégiant les temps d'échange, de rencontre et de partage.

C'est notamment le rôle des ludothèques qui permettent de favoriser l'accès au jeu, droit fondamental de l'enfant, de développer les liens parents - enfants et les échanges entre familles pour tous les âges. Elles invitent le public à jouer, ce qui permet des échanges intergénérationnels favorables au « mieux vivre ensemble ». La ludothèque Ludido, située dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, connaît un réel succès de fréquentation qui ne cesse de se confirmer au fil des années.

En plus de l'animation de la ludothèque, afin d'aller au-devant de nouveaux publics et de proposer des activités ludiques pour tous notamment pendant les vacances scolaires, Ludido organise des animations hors les murs, sur l'espace public ou chez des partenaires. L'action expérimentée à l'été

2016 ayant donné pleine satisfaction aux familles, Ludido a renouvelé son souhait de mettre en place cette action hors les murs.

Compte tenu de l'impact positif de cette action auprès des familles parisiennes, je vous propose d'attribuer, Mesdames, Messieurs, au titre de l'exercice 2017, une subvention de 11 000 € à cette association.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 235**

**2017 DFPE 221** Subvention (11 000 euros) et convention avec une association pour le fonctionnement d'une ludothèque itinérante (14<sup>e</sup>)

**Mme Élisabeth GUY-DUBOIS** rapporteure

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 23 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 dont 6 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2017 DASES 424-G**

**Subvention (10 000 euros) à l'Association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs, Montparnasse-Rencontres en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation de grande précarité**

***Rapporteur M. Nicolas LIEBAULT***

**M. LIEBAULT**

Ce projet de délibération vise à accorder une subvention d'un montant global de 10 000 euros à l'association Montparnasse-Rencontres pour ses activités de soutien d'un public en situation de précarité, en matière de démarches facilitant l'accès au droit.

Trois axes principaux sont identifiés : les services de domiciliation, d'écrivain public et d'aide aux demandes de titre de séjour, et la création d'un espace solidaire qui cible les personnes à la rue.

Cette belle association a été créée il y a 50 ans ; son activité portait d'abord sur l'accompagnement scolaire, de l'apprentissage du français, et de halte-garderie. Depuis 15 ans, elle a développé de nouvelles actions en direction de personnes en situation de précarité : l'accueil solidaire, l'écoute psychologique, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide au logement, l'aide au titre de séjour, la domiciliation, les colis alimentaires.

Voici quelques chiffres pour montrer toute l'ampleur de l'action de cette association : 260 adultes pour l'apprentissage du français, 94 élèves en accompagnement scolaire, 1 112 personnes domiciliées, 14 places en crèche pour une cinquantaine d'enfants à l'année, 54 tonnes de denrées distribuées chaque année, le tout animé par dix salariés et énormément de bénévoles.

Cette association reste très dynamique ; elle est indispensable à notre arrondissement. Elle a inscrit dans son projet 2017-2018 le fait d'orienter ses actions sur l'accueil solidaire, avec la pérennisation du poste de travailleur social et le recrutement de bénévoles formés aux outils informatiques.

Il est proposé une subvention de 10 000 euros qui correspond environ à 25 % du budget prévisionnel. Cette délibération portant sur une subvention du conseil départemental, nous ne la voterons pas.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

- **Projet de délibération 2017 DAE 313**  
**Marchés de la création Bastille (11<sup>e</sup>) et Edgar Quinet (14<sup>e</sup>) - attribution de délégation de service public**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir cette délibération qui concerne les marchés de la création Bastille et Edgar Quinet. Il s'agit d'attribuer la délégation de service public pour une durée de cinq ans à la société EGS, choisie face à la SOMAREP, le délégataire sortant.

---

**DÉLIBÉRATION N° 236**

**2017 DAE 313** Marchés de la création Bastille (11<sup>e</sup>) et Edgar Quinet (14<sup>e</sup>) - attribution de délégation de service public

**Mme Mélody TONOLLI rapporteuse**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 24 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 dont 6 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DEVE 181**  
**Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés**

*Rapporteur : M. Armand RENARD*

**M. RENARD**

Cette délibération vise à proposer un nouvel appel à projet pour les jardins partagés, qui sont au nombre de 122 à Paris. Notre arrondissement, qui en compte 10, a été pionnier en matière de démarche citoyenne en faveur de l'environnement et du mieux vivre en ville.

À Paris, les jardins partagés ont démontré ces dernières années tout le bénéfice qu'ils apportent à leurs quartiers en matière de mobilisation citoyenne, d'amélioration du cadre de vie, de sensibilisation aux questions environnementales et alimentaires. Chaque année, dans le but de soutenir ces actions, un appel à projets est proposé aux jardins partagés ayant adhéré ou souhaitant adhérer à la charte Main Verte. L'appel à projets sera lancé en janvier 2018, jusqu'à la fin du mois de mars. Les associations peuvent y répondre en déposant leur dossier et leur demande de subvention, via le site SIMPA. La dépense correspondante est estimée à 15 000 €.

- **Projet de délibération 2017 DEVE 182**  
**Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème "Protection et Développement de la Biodiversité"**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

L'intérêt du passage en Conseil d'arrondissement de la communication précédente est qu'elle soit publique, tout comme la communication et l'appel à projet qui concerne la biodiversité « Plus de nature en ville », qui a déjà fait l'objet d'une communication en 2017. Cette année, Pénélope KOMITES s'apprête à relancer début 2018 un nouvel appel à projet.

L'an dernier, suite au premier appel à projets, le projet de 25 associations avait été retenu. La Ville avait soutenu l'ensemble de ces projets à hauteur de 70 000 euros. Le même budget est prévu cette année, à répartir en fonction des lauréats de cet appel à projet.

**- Projet de délibération 2017 DLH 280**  
**Réalisation Porte de Vanves, angle rues Julia Bartet et Claude Garamond (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve d'une résidence jeunes travailleurs de 100 logements PLA-I par la RIVP**

*Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET*

**Mme AUFFRET**

La RIVP souhaite acheter à la Ville un ensemble immobilier situé Porte de Vanves, à l'angle des rues Julia Bartet et Claude Garamond, sur la dalle existante du périphérique.

La RIVP souhaite y construire une résidence sociale pour jeunes travailleurs, d'environ 100 logements, pour une surface totale de 1 850 m<sup>2</sup>, financés en prêt locatif aidé d'intégration.

À l'issue d'un appel d'offre, la RIVP s'oriente vers une opération de construction neuve en bois, répondant aux exigences environnementales et aux enjeux de portance ; ce bâtiment sera en effet posé sur une dalle, elle-même posée sur des pieux posés sur le périphérique. Il n'est pas possible de poser quelque chose de trop lourd ; par exemple, un hôtel n'aurait pas pu être sur la dalle.

Les travaux doivent démarrer fin 2018 ; le bâtiment doit être livré en 2020.

**M. LESAIN**

Sans contester l'aspect architectural qui m'a beaucoup impressionné, je suis très partagé sur le fait de construire un R+ 8 dans l'un des rares espaces de respiration de la Porte de Vanves, sur la couverture du périphérique. C'est un quartier déjà très haut. Je ne suis pas persuadé que de construire autant d'étages à cet endroit soit pertinent, que ce soit pour les habitants actuels ou pour les futurs habitants de cette résidence qui, outre le fait d'avoir le périphérique sous leurs pieds, se retrouveront avec une voie ferrée sous les yeux et dans les oreilles.

**Mme AUFFRET**

Êtes-vous sûr de ne pas confondre avec la délibération suivante ? Ils ne sont pas si près de la voie ferrée.

**M. LESAIN**

Nous parlons bien de la DLH 280 ? Ou de la DLH 358 ?

**Mme PETIT**

La DLH 358 porte sur la dernière partie non aménagée couverte du périphérique, qui est en effet située le long de la voie ferrée.

**M. LESAIN**

Je vais voter pour la DLH 358, qui consiste en la surélévation d'un immeuble. L'intérêt architectural me semble en effet réel.

**Mme PETIT**

Nous reprenons, afin que tout le monde comprenne bien : la DLH 358 porte sur le projet DVD.

**Mme AUFFRET**

Je n'ai pas encore parlé de cela.

**M. LESAIN**

Vous avez dû inverser les sens de lecture des délibérations.

**Mme AUFFRET**

Je parlais de la 280.

**M. LESAIN**

Je répondais à votre intervention qui concernait bien la DLH 280. Si vous voulez, nous pouvons parler de la 358.

**Mme PETIT**

Je propose que nous terminions de délibérer sur la DLH 280, qui concerne les logements étudiants sur la couverture du périphérique.

**Mme AUFFRET**

Il s'agit donc d'une résidence de jeunes travailleurs, qui n'a pas de voisins, qui sera en bois, et qui sera située sur la dalle du périphérique.

Vous trouvez aussi celle-là trop dense ? Ce n'est pas du tout dense.

**M. LESAIN**

Il s'agit de celle sur la couverture du périphérique, sur laquelle je vais m'abstenir.

**Mme PETIT**

Il ne s'agit pas du premier programme de logements spécifiques étudiant.e.s que nous faisons le long de la voie ferrée. Ce n'est certes pas un endroit très agréable. Si l'on en fait un jardin, je ne suis pas sûr que l'on y reste très longtemps. En revanche, demandez aux étudiants qui sont dans la résidence universitaire construite le long des voies ferrées place de la Porte de Vanves : les fenêtres ne donnent pas sur les voies ferrées, et le traitement des bâtiments est assez exceptionnel. Ce sont des projets de très grande qualité, tout comme la dernière résidence livrée sur la Cité Internationale, qui donne sur le périphérique. Les architectes font aujourd'hui des choses qui prennent en compte très sérieusement ces questions. Si vous entrez dans le bâtiment et dans les logements, vous n'avez absolument pas l'impression d'être sur ces endroits très durs en termes urbains.

**Mme AUFFRET**

Nous votons donc sur la DLH 280. Veuillez m'excuser pour l'inversion.

---

**DÉLIBÉRATION N° 238**

**2017 DLH 280** Réalisation Porte de Vanves, angle rues Julia Bartet et Claude Garamond (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve d'une résidence jeunes travailleurs de 100 logements PLA-I par la RIVP

**Mme Marianne AUFFRET rapporteure**

### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 24 dont 6 pouvoirs  
Pour : 21 dont 5 pouvoirs  
Abstentions : 3 (LR) dont 1 pouvoir

---

**- Projet de délibération 2017 DLH 358**  
**Réalisation 12-14, Place de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition réhabilitation avec surélévation de bureaux administratifs en résidence étudiante de 100 logements PLUS par la RIVP**

*Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET*

**Mme AUFFRET**

La RIVP souhaite acquérir auprès de la Ville de Paris une parcelle située à cet endroit, afin de réaliser une résidence étudiante de 100 logements, d'une surface totale de 2 070 m<sup>2</sup>. Le rez-de-chaussée de cet immeuble comportera une halle alimentaire de 300 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, les bâtiments situés sur cette parcelle accueillent des services municipaux de la voirie et de l'inspection générale des carrières, qui doivent déménager. Le bâtiment pourra ainsi être surélevé à la même hauteur que ses voisins, dont l'un est déjà une résidence étudiante, et dont l'architecte est le même.

Les questions du traitement du bruit ont été très importantes dans le choix de l'architecte. Les bâtiments tournés vers le périphérique n'ont pas été choisis.

**Mme PETIT**

Il s'agit du bâtiment en briques situé place de la Porte de Vanves.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 237**

**2017 DLH 358** Réalisation 12-14, Place de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition réhabilitation avec surélévation de bureaux administratifs en résidence étudiante de 100 logements PLUS par la RIVP

**Mme Marianne AUFFRET rapporteure**

### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 24 dont 6 pouvoirs  
Pour : 24 dont 6 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DLH 167**  
**Réalisation 70 avenue du Général Leclerc (14<sup>e</sup>) d'un programme de création de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS) par Immobilière 3F**

**M. BOUABBAS**

Cette délibération concerne l'ancien cinéma Le Mistral que Gaumont a souhaité fermer. Après de nombreuses discussions, Gaumont a vendu au promoteur Demathieu Bard Immobilier pour réaliser une quinzaine de logements privés.

Pour la partie concernant le logement social, il nous est demandé d'accepter le financement de quatre logements PLAI (3 T2, 1 T4) et de deux logements PLUS (1 T2, 1 T5), et cette subvention de 237 000 euros. Le gestionnaire sera l'Immobilière 3F.

Il est important que des logements sociaux soient implantés à cet endroit.

**M. LESAIN**

Il s'agit d'une opération comportant des logements sociaux, dans un quartier qui en est déficitaire. Je voterai donc favorablement.

---

**DÉLIBÉRATION N° 239**

**2017 DLH 167** Réalisation 70 avenue du Général Leclerc (14<sup>e</sup>) d'un programme de création de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS) par Immobilière 3F

**M. Amine BOUABBAS rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 24 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 dont 6 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DLH 233**

**Réalisation, 5 Passage Joanes (14<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont**

*Rapporteur M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Malgré les projets gouvernementaux qui fragilisent le modèle du logement social en France, Paris maintient un investissement très important pour le logement social, à la fois pour la création, la rénovation et la réhabilitation, dans le cadre du Plan Climat.

Cette délibération concerne un foyer de jeunes fonctionnaires de la Préfecture de Paris, situé passage Joanes. L'objectif est de réhabiliter 27 logements en Plan Climat, avec une isolation par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, l'isolation des planchers bas, le remplacement des radiateurs, un nouveau système de VMC, et le remplacement des ballons électriques par des ballons plus performants.

Il nous est demandé d'accepter une subvention à Lerichemont de 182 000 euros, afin d'améliorer cette résidence.

**M. LESAIN**

Mon intervention vaudra également pour les trois délibérations suivantes ; il nous est dit que la Ville de Paris va récupérer en contrepartie une capacité d'attribution de nouveaux logements dans ces bâtiments, qui sont occupés par des agents de la Préfecture de police. Quel conventionnement et quelles modalités de désignation seront utilisés pour les logements ainsi récupérés en attribution par la Ville de Paris ?

Je propose de suivre ce qui est fait par la Préfecture de police dans ces bâtiments, à savoir que les logements ainsi récupérés soient affectés à des personnels de la Ville de Paris.

**M. BOUABBAS**

Nous n'avons pas le détail du nombre exact de logements. La Préfecture a investi un million d'euros et la Ville 182 000 euros. La Préfecture va donc conserver la majorité des logements, qui seront ouverts aux jeunes travailleurs. Je note votre proposition, qui est intéressante.

---

**DÉLIBÉRATION N° 240**

**2017 DLH 233** Réalisation, 5 Passage Joanes (14<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont2017

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

---

- **Projet de délibération DLH 237** Réalisation, 34 rue de l'Aude (14<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont

*Rapporteur M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

C'est la même chose, aussi je n'insiste pas ; il s'agit d'une résidence de 23 logements pour des fonctionnaires de la Préfecture de police. Le gain énergétique est de 40 %.

La subvention s'élève à 156 000 euros. Trois logements seront ouverts à la réservation par la Ville de Paris.

---

**DÉLIBÉRATION N° 241**

**2017 DLH 237** Réalisation, 34 rue de l'Aude (14<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DLH 327**  
**Réalisation 90-92, rue du Moulin Vert (14<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par I3F**

*Rapporteur M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit d'une très belle réalisation, conséquente et ambitieuse, sur un patrimoine plus ancien, géré par I3F. Les 103 logements seront réhabilités, avec la pose d'une isolation thermique par l'extérieur, la pose d'une isolation en toiture, la reprise de l'ensemble du réseau de distribution individuel de chauffage, la mise en place d'une VMC et la pose d'une robinetterie thermostatique. Le gain énergétique projeté est de 62 %. Ce Plan climat sera financé par la subvention de la Ville à hauteur de 890 000 euros, que je vous invite à accepter.

---

**DÉLIBÉRATION N° 242**

**2017 DLH 327** Réalisation 90-92, rue du Moulin Vert (14<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par I3F

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DLH 402**  
**Réalisation 9 rue de Plaisance (14<sup>e</sup>) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable**

*Rapporteur M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit du pavillon à l'abandon, appelé « La maison grecque ». Suite à des discussions entre l'Association Urbanisme et Démocratie, la pension de famille qui gère la résidence des Thermopyles, les propriétaires, et Habitation confortable (une filiale de Paris Habitat), et suite à la mobilisation de l'Association Urbanisme et Démocratie qui a fait voter au Budget participatif le financement des travaux du local associatif, il nous est proposé l'extension en réhabilitation lourde de l'actuelle pension de famille. Quatre logements en étage seront ajoutés, ainsi qu'un logement PMR, un local associatif de 35 m<sup>2</sup> et des caves en sous-sol. Tous les logements seront en PLAI. La subvention est de 344 000 euros. En termes de réservation, ce sont trois logements Ville de Paris, un logement Action logement et un logement Préfecture.

**Mme PETIT**

C'est un dossier qui traînait depuis environ 15 ans.

---

**DÉLIBÉRATION N° 243**

**2017 DLH 402** Réalisation 9 rue de Plaisance (14<sup>e</sup>) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable

**M. Amine BOUABBAS rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DLH 405**  
**Réalisation 61 boulevard Saint Jacques (14<sup>e</sup>) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable**

*Rapporteur M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Ce projet a également pris du retard. Il s'agit de l'immeuble en pierre situé à l'angle Saint Jacques-Tombe Issoire, utilisé depuis quelques années comme lieu de desserrement pour accueillir des travailleurs migrants dont les foyers situés dans le Nord de Paris étaient en travaux. Coallia gérait les lieux jusqu'à ce jour. D'ici la fin de l'année, les lieux seront vidés ; nous réaliserons à la place un programme de 124 logements étudiants en PLUS et un logement de fonction. L'objectif est de financer ces 117 logements pour jeunes travailleurs ; compte tenu du nombre de logements étudiants construits dans l'arrondissement et dans le quartier, nous avons souhaité, en lien avec l'Hôtel de Ville, orienter la nouvelle résidence en foyer de jeunes travailleurs, la demande de ce public étant très forte.

Il s'agit de logements PLAI : 35 logements Préfecture, 23 logements Action logement, et 59 logements Ville de Paris. Il nous est proposé d'approuver les garanties d'emprunt et la subvention municipale d'1 million d'euros. La réhabilitation sera effectuée par Habitation Confortable.

**M. LESAIN**

La délibération nous a appris que cette résidence Saint-Jacques était surpeuplée ; sur 117 logements, dont 110 T1, 218 personnes y sont logées. Je ne suis pas sûr que ce soient les meilleures conditions de logement pour ces personnes.

Par ailleurs, des engagements très clairs ont été pris ; la participation citoyenne dont vous vous réjouissiez tout à l'heure a été menée pendant des années, jusqu'en 2015, sur la réalisation dans ce bâtiment d'une résidence étudiante. Or, vous décidez aujourd'hui de changer la destination. Je ne crois pas que vous ayez réalisé une participation citoyenne sur ce sujet. Pourtant il y a deux ans, vous nous disiez en Conseil d'arrondissement : « *C'est l'échéance de 2017 qu'il nous faut retenir pour que nous puissions procéder à la réalisation d'une résidence étudiante* ». Vous étiez donc encore dans l'optique d'une résidence étudiante. Les autres programmes que vous aviez lancés étaient déjà en cours de constitution ; il ne me semble pas que les étudiants trouvent tous un logement à Paris aujourd'hui. Je ne vois pas pourquoi vous décidez unilatéralement de changer la destination de ce projet, qui a toujours été annoncé comme étant une résidence étudiante ; et il y a des besoins.

**Mme PETIT**

Comme Amine BOUABBAS l'a très bien dit, nous nous apprêtons à livrer plus de 2 200 logements étudiants supplémentaires. Je n'ai cependant pas dit que cela suffisait.

Les besoins du public de jeunes travailleurs sont loin d'être couverts ; beaucoup plus de programmes étudiants ont été votés. Cela concerne la même tranche d'âge. Nous avons souhaité rééquilibrer, mais il ne s'agit que de 117 logements, contre plus de 2 000 logements étudiants qui vont être livrés.

Il n'y a jamais eu de concertation ni de participation sur le choix du programme, mais seulement une demande d'information pour savoir où cela en était.

**M. LESAIN**

Il y a eu des votes dans ce conseil.

**Mme PETIT**

Oui, mais nous pouvons revenir sur certains arbitrages ; en effet, l'occupation temporaire du foyer de travailleurs migrants a été prolongée.

**M. BOUABBAS**

Dans les foyers de jeunes travailleurs, se trouvent de nombreux jeunes en alternance, à la fois étudiants et salariés.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 244**

**2017 DLH 405** Réalisation 61 boulevard Saint Jacques (14<sup>e</sup>) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 22 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 3 (LR) dont 1 pouvoir

---

**- Projet de délibération 2017 DLH 362**  
**Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations**

*Rapporteur M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Lors d'un récent Conseil, nous avons voté la télédéclaration obligatoire pour les personnes souhaitant louer leur logement en meuble (Airbnb ou équivalent). Cette délibération est un complément ; dans le cas où une autorisation est demandée par les personnes pour transformer leur habitation en locaux meublés, de manière répétée, et pour de courtes durées, elles doivent verser une compensation, pour financer dans le même quartier l'équivalent d'un logement social. Il s'agit d'une compensation monétaire, versée désormais par quartier, pour des questions d'équilibre.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 245**

**2017 DLH 362** Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

## DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DJS 298**  
**Institut du Judo - FFJDA - Avenant de résiliation de la convention de mise à disposition et de gestion de la salle omnisport et de ses annexes au sein de l'Institut du judo (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteur M. Amine BOUABBAS*

**Mme PETIT**

Je vous propose de retirer cette délibération ; en effet, nous vous proposons de résilier une convention, mais nous n'avons pas encore la nouvelle convention qui devra désormais régir la mise à disposition de cet équipement sportif.

Nous présenterons donc cette délibération lors du prochain Conseil d'arrondissement.

\*\*\*\*\*

**Vœux**

**V14 2017 19 Vœu déposé par Carine PETIT, Sylvie LEKIN, Étienne MERCIER et les élus de la majorité municipale relatif au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc**

**Mme PETIT**

Il y a deux demandes de parole du public.

**Mme LEKIN**

L'avenue du Général Leclerc est un sujet qui nous concerne tous et qui nous tient à cœur.

Considérant que la Loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain confère au Maire de Paris les pouvoirs de la police de la circulation sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations, à l'exception des « axes essentiels » définis par décret ;

Considérant que l'avenue du Général Leclerc est un « axe essentiel sur lesquels le maire de Paris exerce la police de la circulation et du stationnement dans le respect des prescriptions prises par le préfet de police pour les aménagements de voirie projetés par la commune de Paris » depuis le décret du 18 juillet 2017 ;

Considérant l'adoption en avril 2015 par le Conseil de Paris du Plan Vélo prévoyant entre autres, la réalisation de 80 km de pistes cyclables, dont un Réseau Express Vélo organisé autour de deux axes, Nord-Sud et Est-Ouest, passant par l'avenue du Général Leclerc ;

Considérant l'adoption du nouveau schéma des bus à Paris par Ile-de-France-Mobilités en juin 2017 prévoyant le renforcement de la ligne 38 et le remplacement de la ligne 28 par la ligne 92, comme axe structurant ;

Considérant les objectifs du projet de Plan Climat Air Energie adopté par le Conseil de Paris de novembre 2017, à savoir la réduction de 50% des émissions de 50% des émissions locales de gaz à effet de serre et la réduction de 40 % de l'empreinte carbone du territoire ;

Considérant que le plan de prévention des bruits dans l'environnement adopté par le Conseil de Paris de septembre 2015 indique que la totalité des riverains de l'avenue du Général Leclerc sont exposés à un niveau sonore supérieur à 70 dB(A), et prévoit de d'aménager pour apaiser l'espace public et de développer des alternatives aux modes de déplacements bruyants et polluants ;

Considérant que les riverains de l'avenue du Général Leclerc et de la place Hélène et Victor Basch vivent dans un cadre quotidien pollué et sont exposés à des niveaux de pollution aux particules fines et sonores supérieurs aux normes françaises et européennes ;

Considérant que la rénovation de l'avenue du Général Leclerc est un engagement de mandature pour laquelle une concertation régulière depuis 2 ans a permis d'aboutir à un projet consensuel visant à un meilleur partage de l'espace public au profit de tous les usages (automobiles, bus, marche, vélo), avec des traversées piétonnes sécurisées, des continuités cyclables protégées et confortables, des voies dédiées aux bus jusqu'à la Porte d'Orléans ;

Considérant le premier avis émis par le Préfet de Police le 30 septembre 2017 sur l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc (partie sud) est en totale contradiction avec les objectifs poursuivis et nie l'expression d'une volonté citoyenne et politique partagée par les riverains, les conseils de quartier, différentes associations et les élus du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement demande au Préfet de Police :

- D'engager de nouvelles discussions réunissant la Ville de Paris, la Mairie du 14<sup>e</sup>, la RATP et Ile-de-France-Mobilités afin d'aboutir à un deuxième avis comprenant des prescriptions compatibles avec les objectifs poursuivis et dans le respect de la concertation menée depuis deux ans avec les habitants ;
- Que ce deuxième avis porte sur l'ensemble de l'axe avenue du Général Leclerc de la Porte d'Orléans à la place Denfert-Rochereau, intégrant la place Hélène et Victor Basch.

**Mme PETIT**

Je propose de passer la parole à Nicolas MANSIER.

**M. MANSIER**

Je prends la parole aujourd'hui en tant que président de DRAPO (Denfert-Rochereau Avenue du Général Leclerc Porte d'Orléans) ; cette association regroupe riverains, usagers, associations et commerçants intéressés et impliqués dans le réaménagement de l'avenue du Général Leclerc.

L'association DRAPO a pris connaissance du vœu sur l'avenue du Général Leclerc que vous nous avez transmis, et nous tenons à exprimer notre avis sur le sujet.

Nous tenons tout d'abord à vous exprimer notre soutien dans la tentative de faire débloquer la situation. Les préconisations du préfet expriment en effet un immobilisme total. Nous n'avons le droit que de changer la peinture et l'éclairage.

Nous considérerions comme inacceptable le *statu quo* actuel ou tout aménagement mineur, engageant des crédits importants sans traiter à fond les difficultés quotidiennes supportées depuis de trop nombreuses années et qui ne peuvent qu'aller croissantes.

Depuis le début de cette concertation, nous avons participé aux 13 ateliers mis en place pour traiter ce problème. Nous reconnaissons (et nous vous l'avons déjà dit publiquement plusieurs fois) que vous avez souhaité prendre à bras le corps ce sujet, ce qui n'a pas été le cas de vos prédécesseurs.

Cependant, nous tenons à porter les commentaires de l'association DRAPO à la connaissance de tous les intéressés, notamment le fait que le projet de réaménagement que vous portez n'est pas consensuel comme vous le déclarez.

Plusieurs associations ou collectifs, dont notamment DRAPO, demandent :

- Que les voies de bus soient sécurisées dans les deux sens sur la totalité de l'avenue ;
- Que le « tourne à gauche » vers la rue Beaunier, qui est une hérésie, soit interdit et que les terminus des 28, futur 92 et 38 soient reportés place du 25 août 1944, en connexion avec les bus desservant la banlieue, comme le préconise le plan bus du STIF ;
- Que soit étudié l'aménagement de la place Hélène et Victor Basch avec priorité des bus aux feus ;

- Que puissent être étudiées, si l'on ne peut inclure la circulation sécuritaire des vélos dans le projet final, des solutions alternatives pour la réalisation d'un véritable REVe Nord/Sud.

Nous tenions à insister sur tous ces éléments, qui sont issus des discussions sur le Sud.

Pour ce qui est de la mise à sens unique du tronçon nord de l'avenue, on ne peut pas dire non plus qu'elle est consensuelle ; de nombreuses agoras ont été organisées pour impliquer nos concitoyens. De très nombreuses questions, réticences et oppositions se sont exprimées. Par ailleurs, les 13 ateliers de travail ont porté sur l'étude détaillée du tronçon Sud et de la place, mais pas encore à ce stade sur le tronçon Nord.

Vous demandez au Préfet d'engager de nouvelles discussions. Nous sommes partants mais nous estimons que si les discussions doivent reprendre, l'association DRAPO - comme les autres associations, collectifs, conseils de quartier- devront y être associés pour la meilleure définition de l'intérêt général.

#### **M. LAMBERT**

Qui ne dit mot consent. Vous avez parlé d'un climat consensuel. Nous avons toujours des discussions dans un excellent climat avec la mairie, avec les conseillers et les adjoints. Mais nous n'avons pas consenti à tout dans les discussions que nous avons eues. J'aimerais rappeler les quelques points que j'ai mentionnés à la fin de notre dernière réunion de travail : une opposition constante du conseil de quartier Mouton Duvernet à la mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc, de la place Denfert-Rochereau à la place Victor et Hélène Basch, un étonnement, voire une stupéfaction que les études n'aient pas commencé par l'aménagement de la Porte d'Orléans, où les autobus tournent en rond et les piétons et les habitués, encore plus, une énorme déception que la Maire de Paris ait abandonné la place Denfert-Rochereau qu'elle avait mentionnée dans la liste des places à aménager, et qui a mystérieusement disparu de cette liste.

Enfin, nous avons dit que les pouvoirs du préfet de police étant ce qu'ils sont (responsabilité des citoyens), une discussion avec lui paraissait nécessaire, et que nous espérons participer bientôt à cette discussion entre vous, lui et nous.

#### **M. LESAIN**

Je ne vais faire que compléter ce qui a été très bien dit par la voix des représentants des associations et conseils de quartier. Il ne vous aura pas échappé que nous sommes en désaccord avec plusieurs choses que vous proposez sur l'avenue du Général Leclerc. Cependant, nous partageons la volonté que ce projet ne se contente pas de rester dans un *statu quo* par rapport à l'existant. Il est d'ailleurs intéressant de remettre cela dans une perspective parisienne : concernant un autre sujet, les voies sur berge, les débats sont animés par le fait que la mairie de Paris et la Préfecture de police n'utilisent pas les mêmes chiffres. Or, en ce qui concerne l'avenue du Général Leclerc, c'est sur la base de vos chiffres que la Préfecture de police conteste votre projet. Je vous rappelle la position du préfet de police : « *Ce projet provoquera globalement une congestion importante aux carrefours, qui seront bloqués par les mouvements tournants, générant ainsi de graves difficultés de circulation pour les véhicules de sécurité et de secours. Les restrictions de circulation aboutiront inexorablement et très rapidement à la congestion de l'avenue de la Porte d'Orléans, du boulevard des Maréchaux, de la ligne du tramway T3, et ne manqueront pas de se répercuter sur le boulevard périphérique situé à proximité immédiate* ».

Ne reprochez pas à la Préfecture de police de dire ce qu'elle constate à la lecture de vos chiffres, par rapport au projet que vous lui soumettez. Vous ne semblez pas comprendre que ce sont peut-être, tout autant que la position de la Préfecture de police, vos invariants qui posent souci. Nous soutenons nous aussi la tentative de faire débloquer la situation. Cependant, pour faire débloquer la situation, peut-être pouvez-vous vous concentrer sur un accord équilibré avec la Préfecture de police. Je ne crois pas que les moulinets de bras et les vœux pieux vont permettre d'avancer dans un sens pertinent en termes de négociation avec la Préfecture de police. Quand vous demandez au préfet de police de s'exprimer sur votre projet sur le Nord de l'avenue, on se demande quel est ce projet. Il faudrait relire les définitions de concertation qui sont données dans la charte : la concertation, que vous citez à tout bout de champ, est loin d'être aboutie, et n'est pas consensuelle.

## **M. AZIERE**

Je voudrais relayer ce qui vient d'être dit en ce qui concerne la participation des associations qui sont les premières engagées sur le terrain ; en effet, à la fin de votre vœu, aucune demande n'engage la discussion avec les associations. J'aimerais donc savoir quel sort vous allez réserver à cette demande de participation des associations, en cas de deuxième phase de discussion réunissant la Ville de Paris, la Mairie du 14<sup>e</sup>, la RATP et Île-de-France Mobilités.

Au point où nous en sommes du non-aboutissement du projet, je trouverais affligeant que vous n'ayez pas prévu que ce deuxième round de négociation prévoit la participation des associations.

## **Mme PETIT**

Ce n'est pas l'objet du vœu. Dans ce que nous demandons au préfet de police, nous n'avons pas listé les éléments factuels du projet ; nous n'avons pas voulu rentrer dans le détail.

## **M. LESAIN**

C'est ce qui pose problème au préfet.

## **Mme PETIT**

Nous demandons officiellement que ce premier avis soit laissé derrière nous et que l'on s'achemine vers un deuxième avis, afin d'avancer vers quelque chose de plus conforme avec le projet travaillé en concertation avec la RATP et avec les principaux acteurs et usagers de l'avenue du Général Leclerc, plus conforme avec ce que nous portons comme objectif d'aménagement sur l'espace public et sur les chaussées parisiennes, pour un meilleur équilibre des différentes mobilités.

Aujourd'hui, le préfet de police nous demande simplement de refaire l'existant : couloirs de bus non protégés, interdiction des vélos. Or, cela n'empêchera pas les vélos de continuer à circuler sur l'avenue du Général Leclerc. De plus, ne pas se prononcer sur le coût de l'ensemble de l'avenue pose un problème ; nous ne savons pas où nous allons, ni la Préfecture de police, ni la RATP, ni les usagers.

Le fait de porter un deuxième avis revient à dire au préfet que nous avons parfaitement conscience de la spécificité de cet axe important de mobilité. Cependant, ce n'est pas parce que cet axe est spécifique dans un projet de réaménagement où la Ville s'apprête à engager 10 millions d'euros, qu'il ne bénéficie d'aucune amélioration significative pour les bus, les vélos et les piétons, et qu'il n'y ait pas de diminution sensible de la pollution aux particules fines et au bruit.

Nous voulons arriver à des couloirs de bus protégés dans les deux sens, sur l'ensemble de l'axe ; c'est pourquoi nous souhaitons la mise en sens unique de la partie Nord. Le préfet est d'ailleurs d'accord pour dire que cela ne poserait pas de problème en termes de trafic.

## **M. LESAIN**

Ce n'est pas ce qu'il a écrit.

## **Mme PETIT**

Il n'écrit rien sur l'axe Nord parce mais il est d'accord pour dire que c'est la seule solution pour faire des couloirs de bus en site protégé et un aménagement vélo.

Nous avons aujourd'hui des paroles qui laissent penser que l'on s'achemine vers un deuxième avis. Nous souhaitons un engagement et un deuxième avis, y compris sur le calendrier. Nous espérons que cette pression républicaine nous amènera à retravailler avec le préfet ce projet, afin qu'il réponde au travail mené en concertation. Cela nous permettra d'avancer beaucoup plus vite avec la RATP et Île-de-France Mobilités sur la question du déplacement des bus, qui pose problème rue Beaunier, mais surtout rue du Père Coirentin.

Pour répondre sur la mise en sens unique du tronçon Nord, nous avons fait part de notre arbitrage ; c'est pour nous la seule manière d'arriver à des voies de bus en site propre, protégées tout le long, et

à des pistes cyclables bidirectionnelles. Cette partie est en effet plus étroite que le tronçon sud. Une majorité des Parisiens est prête à cela.

Le projet de l'avenue du Général Leclerc ne fera jamais l'unanimité, mais nous essayons d'avancer.

#### **M. LESAIN**

Avant de voter contre ce vœu, je tiens à dire qu'il ne me semble pas intelligent de faire un vœu qui conteste la capacité de quelqu'un à prendre une position par rapport aux informations qui lui sont données. Je voudrais vous rappeler une règle de base, qui marche bien avec les préfets également : si vous lui posez la même question, il risque de vous donner la même réponse. Il serait intelligent que vous travailliez en amont sur la façon dont vous allez présenter ce projet, en tenant compte des remarques qui vous ont été faites par les instances de concertation.

#### **Mme PETIT**

Pour répondre à M. AZIERE, la question n'est pas de savoir comment nous allons poursuivre le travail en concertation avec notre atelier Général Leclerc. Nous nous réunissons très régulièrement ; je leur ai soumis l'idée.

Oui, M. LESAIN, je demande un deuxième avis au Préfet ; je n'ai d'ailleurs toujours pas compris votre avis ni vos propositions sur le sujet.

Je soumets ce vœu aux voix.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 246**

**V14 2017 19** Vœu déposé par Carine PETIT, Sylvie LEKIN, Étienne MERCIER et les élus de la majorité municipale relatif au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc.

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs  
Pour : 21 dont 5 pouvoirs  
Contre : 4 (3LR / M. Azière) dont 1 pouvoir

---

**V14 2017 20** Projet de vœu déposé par les élus du groupe communiste relatif à l'avenir des salariés de Cyclocity

#### **M. BEGUÉ**

Au moment du renouvellement de concession de Vélib, Smoovengo a remporté le marché au moins-disant, et en faisant du dumping social, ce que nous avons alors dénoncé, et qui est aujourd'hui en train de se traduire dans les faits.

Comme il y a une continuité de service, les salariés de Cyclocity ont demandé à être repris par le nouveau concessionnaire dans les mêmes conditions que précédemment. Ces salariés ont une expérience dans le métier, sont reconnus dans leurs compétences, mais Smoovengo ne veut pas les reprendre dans les mêmes conditions ; selon la CGT, ils perdraient 300 euros de salaire par mois. Ils ont fait appel au Tribunal de Grande Instance de Nanterre qui les a déboutés, pour des questions de forme. Les 315 salariés de Cyclocity sont dans une incertitude de leur avenir du fait du silence du Syndicat mixte métropolitain Vélib Autolib. Ils sont en grève depuis le 14 novembre.

Nous souhaitons que le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement :

- Apporte son soutien au mouvement de grève entamé par les salariés de Cyclocity depuis le mardi 14 novembre ;
- Demande que des discussions s'engagent entre les deux sociétés, le syndicat mixte et les représentants du personnel ;
- Émette le vœu que les salariés de Cyclocity soient repris par la société Smovengo, aux mêmes conditions salariales et sociales.

## **M. AZIERE**

Nous voterons ce vœu car il rejoint une préoccupation qui est la nôtre : le sort des salariés, dont on met les dix ans d'expertise au rencart. Il n'y a visiblement chez Smoovengo aucune volonté de dialogue. Or, dans ce domaine, ces salariés ont défriché le terrain, à la fois sur le plan mécanique, sur le plan de la gestion du parc de vélos, et ont initié quelque chose de très important pour le service public de location de vélo à Paris.

Je rappelle (et je vous en remercie) qu'au dernier Conseil d'arrondissement, vous avez soutenu le vœu que j'avais déposé pour protester contre les conditions matérielles dans lesquelles la passation de marché était faite entre l'ancien et le nouveau concessionnaire, qui font que la moitié des stations sont en panne. Grâce à votre soutien unanime dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, ce vœu a reçu l'écho de l'exécutif ; il y aura une compensation pour les abonnés de Vélib, qui tiendra compte de la période pendant laquelle le réseau a été dégradé. J'ai plaisir à voir que conseil après conseil, l'unanimité se fait sur ces quelques vœux : tant mieux pour l'intérêt général.

## **Mme PETIT**

Je suis d'accord. Passons au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 247**

**V14 2017 20** Projet de vœu déposé par les élus du groupe communiste relatif à l'avenir des salariés de Cyclocity

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs  
Pour : 24 dont 6 pouvoirs  
Ne prend pas part au vote : Mme TONOLLI

---

**V14 2017 21** Vœu déposé par Eric AZIERE relatif au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire

## **M. AZIERE**

Ce vœu concerne les conditions dans lesquelles, en période de grève, les parents d'enfants scolarisés bénéficient d'un service d'accueil et d'une information sur ces conditions d'accueil. La loi du 20 août 2008 prévoit que tout enfant scolarisé bénéficie d'un service d'accueil, notamment quand les enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence de son professeur, ou en période de grève.

Il est permis aux pouvoirs publics d'évaluer le taux d'absentéisme dans les écoles, sachant que tout préavis de grève doit être déposé au moins quarante-huit heures avant. C'est à la commune de mettre en place ce service d'accueil.

Considérant les journées de grève des personnels scolaires intervenues les 4 septembre et 10 octobre 2017 ;

Considérant le signalement des parents d'élèves de l'école maternelle de la Tombe-Issoire sur le non-respect de la tenue d'un service d'accueil minimum ;

Considérant que la seule information transmise aux parents d'élèves concernant la journée de grève du 10 octobre 2017 fut un SMS indiquant « Grève du 10 octobre : vous pouvez vérifier la situation via l'affichage sur l'école de votre enfant » ;

Considérant que cette information, incomplète, n'a de plus pas été transmise dans le délai légal de 48h ;

Sur proposition d'Eric AZIERE, la mairie d'arrondissement :

- Demande au Rectorat un bilan de la loi du 20 août 2008 dans les écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement ;
- Rappelle aux directions des écoles du 14<sup>e</sup>, au Rectorat et la Ville de Paris les obligations légales visant à assurer un accueil minimum des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève ;
- Demande à ce que soit respecté le délai légal de 48h du préavis d'information des parents d'élèves, sur la situation des établissements scolaires en cas de grève.

**Mme PETIT**

Quelques éléments d'explication, Mme BERTRAND.

**Mme BERTRAND**

Je vais briser la belle unanimité que je viens d'entendre et je vais vous expliquer pourquoi la majorité municipale ne votera pas ce vœu. Je rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel et constitue un élément important de notre démocratie.

En effet, les enseignants doivent se déclarer grévistes 48 heures avant le début de la grève ; vous entendrez comme moi que ce délai est extrêmement court pour mettre en place un Service Minimum d'Accueil (SMA). Les personnels de la Ville, quant à eux, peuvent se déclarer grévistes jusqu'au matin même du jour de grève.

La Ville de Paris a pris une décision politique très claire sur le Service Minimum d'Accueil, en précisant qu'il serait organisé sur la base du volontariat des agents. Un agent non gréviste n'est pas toujours volontaire pour organiser le SMA.

Face à cette situation, la Ville a deux possibilités :

- Tenter de mettre en place le SMA, avec les limites que je viens d'exposer ;
- Réquisitionner ; cependant, nous prenons la politique très claire de ne pas réquisitionner.

Le Projet Départemental Territorial signé par la Ville et par l'Éducation Nationale prévoit un taux d'encadrement d'un animateur pour 14 enfants en maternelle, d'un animateur pour 18 enfants en élémentaire. Ce sont des taux de qualité et de sécurité. Loin de nous l'intention de diminuer ce taux d'encadrement, que certains personnels soient en position de grève ou non.

Les directeurs d'écoles et la Ville font leur maximum pour informer les familles. Cette information doit probablement être améliorée, mais la Ville de Paris n'ira pas au-delà.

**Mme PETIT**

Nous arrivons parfois à mettre en place des SMA dans certaines écoles.

**M. LIEBAULT**

Je voudrais dire deux choses importantes : introduire un Service Minimum d'Accueil dans les écoles revient à une remise en cause du droit de grève syndical. On voit bien de la part de la droite et du centre la volonté d'introduire ce service minimum dans l'ensemble des équipements publics. Par ailleurs, l'école a-t-elle vocation à faire office de fonction d'accueil, indépendamment des contenus éducatifs ? Un service d'accueil peut-il être imaginé indépendamment d'un contenu scolaire ? Une école est avant tout un établissement qui délivre des enseignements.

La question soulevée par Mme BERTRAND est d'avoir une information maximale des parents, bien que les délais soient courts. Je rappelle que le droit de grève n'est pas individuel mais collectif.

Les élus du groupe communiste voteront contre ce vœu.

**M. LESAIN**

Considérant que l'on ne choisit pas les lois que l'on respecte et les lois que l'on ne respecte pas, et que l'accueil est dans la loi, nous allons évidemment voter le vœu d'Eric AZIERE.

---

**DÉLIBÉRATION N° 248**

**V14 2017 21** Vœu déposé par Eric AZIERE relatif au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs  
Pour : 4 (3 LR / M. Azière) dont 1 pouvoir  
Contre : 21 (Majorité municipale) dont 5 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Je voulais terminer en disant que Mme MARRON m'avait demandé la parole mais que cela ne se rapportait à aucune délibération. Je propose donc de reporter cela au prochain Conseil. Sachez que sur la traverse Bièvre-Montsouris, nous pouvons vous transmettre un compte rendu des débats du Conseil de Paris, suite au vœu du 13<sup>e</sup> arrondissement et du vœu du groupe UDI-MODEM déposé en Conseil de Paris. Je sais par ailleurs qu'au prochain conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans, un vœu sera examiné à ce sujet. Je suppose donc que nous aborderons le sujet de la traverse Bièvre-Montsouris dans un prochain Conseil d'arrondissement.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 22 janvier 2018.

***La séance est levée à 21h30.***